

SUSPENSION DE PERMIS ET TESTS URINAIRES

Par **Pilouze** Posté le 04/07/2023 à 22h38

Bonjour,

Je sors enfin de ma suspension de 4 mois du permis de conduire pour conduite sous l'emprise de stupéfiants (THC). La préfecture (Vosges) m'informe que je dois passer devant une commission médicale, j'ai pris ce rendez-vous et le courrier que m'a donné l'OPJ informe noir sur blanc que je dois le jour du RDV me munir de,

- la notification de l'arrêté et le présent arrêté
- une pièce d'identité en cours de validité
- le mail de confirmation du RDV
- le questionnaire médical disponible sur le site de la préfecture

il informe aussi : "Des examens supplémentaires pourront également être prescrits"

Lorsque je télécharge le questionnaire, il est accompagné de prescriptions pour des tests urinaires "PRESCRIPTION A CHOISIR SELON LE(S) MOTIF(S) DE L'INFRACTION"

L'arrêté qu'on m'a donné ne précise pas que je dois apporter les résultats de ces tests le jour de la commission, le site de la préfecture a l'air de dire le contraire...

Ma question est, dois-je impérativement faire les tests ou me munir uniquement de ce que l'arrêté demande le jour du RDV ? J'ai arrêté ma consommation et est négatif donc je n'ai pas de problèmes à faire le test, mais c'est un coût supplémentaire que je préférerais éviter

Qu'en est il réellement ? Merci!

1 RÉPONSE

Danslamerde - 05/07/2023 à 10h02

Salut rien à voir avec tes question mais tu es eu de la chance que ça t es arrivé il y a un moment moi je viens d avoir suspension (préfecture Finistère) pour alcool et stupéfiant j ai pris 12 mois de suspension te fait pas rechoper car maintenant il cumule 6 mois pour l alcool et 6mois pour les stupéfiants on m a expliqué que ce trait dû aux derniers événements de mr palmade ils ont décidé plus de pitié Moi je suis en train de tout perdre taffe maison ...
Bon courage à toi
